

**PROCES VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2011**

A 20H30

Effectif légal	19
En exercice	19
Présents à la séance	18
Absents	1
Votants	19

Le Conseil Municipal de la commune de POUXEUX, régulièrement convoqué le 1er avril 2011, s'est réuni le **jeudi 07 avril 2011 à 20h 30**, à la Mairie de POUXEUX, sous la présidence de Monsieur François HATIER, Maire.
Madame GREMILLET Edith a été nommée secrétaire de séance.

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENT(E)	EXCUSE(E)	POUVOIR A	ABSENT(E)
1. M. HATIER François, Maire	x			
2. M. LEROY Philippe, 1 ^{er} Adjoint	x			
3. Mme AUBERTIN Josette, 2 ^{ème} Adjoint	x			
4. M. LA VAULLEE Henri, 3 ^{ème} Adjoint	x			
5. M. ROUSSEL Michel, 4 ^{ème} Adjoint	x			
6. Mme BARTH Joëlle, 5 ^{ème} Adjoint	x			
7. Mme HANS Louissette, Conseillère Municipale	x			
8. M. VILLEMIN Nicolas, Conseiller Municipal	x			
9. M. REMY Daniel, Conseiller Municipal	x			
10. Mme GEORGES Isabelle, Conseillère Municipale	x			
11. M. PELTIER Philippe, Conseiller Municipal		x	N.VILLEMIN	
12. M. SIBILLE Damien, Conseiller Municipal	x			
13. M. HENRY Alain, Conseiller Municipal	x			
14. M. THOMAS Jean-Louis, Conseiller Municipal	x			
15. M. HANTZ Jean, Conseiller Municipal	x			
16. M. HUREL Jacques, Conseiller Municipal	x			
17. Mme GREMILLET Edith, Conseillère Municipale	x			
18. M. BLUNTZER Jean-François, Conseiller Municipal	x			
19. Mme DA SILVA Lydie, Conseillère Municipale	x			

L'ordre du jour était le suivant :

- N° 2011/008 Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02 – Approbation du Conseil Municipal du 3 mars 2011
- N° 2011/009 Finances locales – Subventions aux associations – 07-05 -
- N° 2011/010 Institutions et Vie Politique – Intercommunalité – 05-07 – Avis sur les modifications statutaires de la Communauté de Communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle
- N° 2011/011 Fonction Publique – Personnels titulaires – 04-01 – Création d'un poste d'adjoint administratif – Modification du tableau des emplois permanents – Indemnité d'exercice de missions des Préfectures
- N° 2011/012 Urbanisme – Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols – 02-02 – Signature d'une convention de passage avec RTE EDF Transport
- N° 2011/013 Finances locales – Divers - 07-10
- N° 2011/014 Institutions et Vie Politique – Intercommunalité – 05-07 – Syndicat Mixte Département d'Electricité des Vosges – Avis sur les modifications statutaires – Avis sur les demandes d'adhésion
- N° 2011/015 Finances Locales – Décisions budgétaires – 07-01 – Budget Principal – Ouverture de crédits avant le vote du Budget Primitif 2011
- N° 2011/016 Institutions et Vie Politique – Intercommunalité – 05-07 – Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale
- N° 2011/017 Compte rendu des décisions prises par délégation du Conseil Municipal (article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délibération n° 2011/008

Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02 – Approbation du Conseil Municipal du 3 mars 2011

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

ADOpte le procès-verbal de la séance du 3 mars 2011 et **PREND NOTE** de la précision de Monsieur Daniel REMY relative au vote de la subvention pour le Comité d'oeuvre pour le Noël des personnes âgées (n° 2011/006) :

- il convient de lire « 1 voix contre l'augmentation de la subvention.... » au lieu de « 1 voix contre le versement de la subvention.... ».

Délibération n° 2011/009

Finances locales – Subventions aux associations – 07-05 -

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

ALLOUE une subvention de 1 700 € à l'Association ADMR

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2011

PRECISE que Madame Josette AUBERTIN, 2ème Adjointe, n'a participé ni au débat ni au vote.

Délibération n° 2011/010

Institutions et Vie Politique – Intercommunalité – 05-07 – Avis sur les modifications statutaires de la Communauté de Communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur les modifications statutaires comme mentionnées dans la délibération n° 82/2010, adoptées lors du Conseil communautaire du 22 décembre 2010.

Le Conseil Municipal, après délibération, avec 3 abstentions :

- Monsieur Jean HANTZ
- Monsieur Jean-Louis THOMAS, relative aux ajouts suivants : « Etudes, élaboration, mise en place et animation d'une charte forestière de territoire » et « Participation à la structuration d'un office de tourisme de pôle à l'échelle du périmètre du Pays d'Epinal, coeur des Vosges... »
- Monsieur Jean-François BLUNTZER

SE PRONONCE pour les modifications apportées aux statuts de la Communauté de Communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle comme figurant dans la délibération n° 82/2010

Délibération n° 2011/011

Fonction Publique – Personnels titulaires – 04-01 – Création d'un poste d'adjoint administratif – Modification du tableau des emplois permanents – Indemnité d'exercice de missions des Préfectures

Vu :

- le décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C
- le décret n° 87-1108 du 30 décembre 1987 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux
- le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (JO du 29/12/2006)
- l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale aux termes duquel d'assemblée délibérante de chaque collectivité fixe, par ailleurs, les régimes indemnitaires afférents à ses agents dans la limite de ceux dont bénéficient les différents services de l'Etat
- le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi susvisée en vertu duquel l'assemblée délibérante fixe la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables aux fonctionnaires
- le décret n° 97-1223 du 26 décembre 1997 portant création d'une indemnité d'exercice de missions des Préfectures
- l'arrêté du 26 décembre 1997 fixant les montants de référence de l'indemnité d'exercice de missions des Préfectures,

Considérant :

- la déclaration de vacance de poste en date du 14 février 2011 qui a fait l'objet d'une publication légale

- l'avis favorable de la commission municipale « Personnel communal et recrutement » en date du 28 mars 2011

Le Conseil Municipal, après délibération, après :

1 abstention, Monsieur Daniel REMY

3 voix contre la prime octroyée :

- Mesdames Lydie DA SILVA et Isabelle GEORGES
- Monsieur Alain HENRY qui considère que la prime devrait être intégrée au salaire.

DECIDE de créer un emploi à temps complet relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs, à compter du 1er juin 2011

FIXE, à compter du 1er juin 2011, le nouveau tableau des emplois permanents tel qu'il figure en annexe

ARRETE ainsi qu'il suit, pour la constitution de l'enveloppe financière de l'indemnité d'exercice de mission des Préfectures pour le cadre d'emploi des adjoints administratifs, le montant de référence ainsi que le coefficient multiplicateur :

- $1\,173,86 \text{ €} \times 1,1 = 1\,291,25 \text{ €}$

PRECISE que son versement interviendra selon un rythme mensuel

DIT que les crédits budgétaires correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2011

AUTORISE le Maire à signer les arrêtés correspondants.

Délibération n° 2011/012

Urbanisme – Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols – 02-02 – Signature d'une convention de passage avec RTE EDF Transport

RTE EDF Transport sollicite la Commune pour l'établissement et l'exploitation d'un câble souterrain fibres optiques COS du support n° 8 de la ligne 63KV à Pouxoux-Uriménil au support n° 59 de la ligne à 63KV Jeuxy-Saint Nabord / 225 KV Etival-Vincey-Saint Nabord.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

AUTORISE la signature de la convention de passage avec RTE EDF Transport sur les parcelles D195 et D197 lieux-dits PLUMON

AUTORISE l'encaissement de l'indemnité de un Euro symbolique

DIT que les frais de notaire sont à la charge de RTE EDF Transport.

Délibération n° 2011/013
Finances locales – Divers – 07-10

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

AUTORISE le règlement du mandat n° 156/2011 d'un montant de 378,90€ correspondant à l'achat de cadeaux pour le départ en retraite de deux agents municipaux.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2011.

Délibération n° 2011/014
Institutions et Vie Politique – Intercommunalité – 05-07 – Syndicat Mixte
Département d'Electricité des Vosges – Avis sur les modifications
statutaires – Avis sur les demandes d'adhésion

Monsieur le Maire donne lecture des courriers de Monsieur le Président du Syndicat Mixte Département d'Electricité des Vosges (SMEDEV), invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur :

1 – les modifications du SMEDEV telles qu'elles figurent dans la délibération du Comité du 26 janvier 2011

2 – l'adhésion, à compter du 1er janvier 2011, présentée par les 196 communes du SIE de la Plaine des Vosges et par les 54 communes du SIE de la Région de Dompain, suite à la dissolution au 31 décembre 2010 de ces deux syndicats intercommunaux d'électrification

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

ADOpte les nouveaux statuts du SMEDEV, tels que rédigés dans la délibération du Comité du 26 janvier 2011

SE PRONONCE pour l'adhésion des 196 communes du SIE de la Plaine des Vosges et des 54 communes du SIE de la Région de Dompain

Délibération n° 2011/015
Finances Locales – Décisions budgétaires – 07-01 – Budget Principal –
Ouverture de crédits avant le vote du Budget Primitif 2011

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Michel ROUSSEL, 4ème Adjoint, qui explique qu'il convient d'ouvrir des crédits budgétaires dans le cadre de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

DECIDE d'ouvrir des crédits budgétaires à la section d'investissement du Budget Principal, avant le vote du Budget Primitif, conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Dépenses – Article 202 Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme :

28 100 €

DIT que les crédits budgétaires correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2011.

Délibération n° 2011/016

Institutions et Vie Politique – Intercommunalité – 05-07 – Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le département des Vosges, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur les demandes d'adhésion présentées par les communes et communautés de communes de :

- Denipaire (294 habitants)
- La Petite Fosse (59 habitants)
- Communauté de Communes de la Fave et Meurthe
- Communauté de Communes de la Vallée de la Hure

Avec ces nouvelles demandes, le Syndicat compterait 511 collectivités adhérentes (454 communes et 57 groupements de commune)

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

SE PRONONCE pour l'adhésion des collectivités précitées.

Délibération n° 2011/017

Compte rendu des décisions prises par délégation du Conseil Municipal (article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Dans le cadre des délégations qu'il a reçues du Conseil Municipal en date du 15 avril 2008 et en date du 30 juin 2009, Monsieur le Maire a signé :

- 1 - un contrat d'entretien des chaudières fioul avec Olivier CAPRON d'un montant de 741,52 €TTC pour une durée de 2 ans
- 2 - un contrat de location d'un appartement communal, afin de prolonger le bail précédent, du 1er février au 31 mai 2011 avec Monsieur Ludovic LASSAUCE pour un loyer mensuel de 570,97€.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

PREND ACTE de la signature du contrat d'entretien des chaudières fioul et du contrat de location d'un appartement communal.

Transmis en Préfecture le 12 avril 2011

Affiché le 12 avril 2011